



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 23 novembre 1998**

Conseillers en exercice : 44

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :  
le 13 Novembre 1998

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 25 Novembre 1998

**Acquisition d'un terrain sis au lieudit 'les près du Moulin' - Propriété S.C.  
I du 28 rue de la Normandie**

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

**M. Bernard BELLEC - Maire de Niort**

**Présents :**

*Adjoints :*

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, Mme Françoise GAILLARD, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

*Conseillers :*

Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, M. Frédéric ROUILLE, M. Claude VITELLINI, Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE

**Secrétaire de séance :** Guy-Marie GUERET

**Excusés ayant donné pouvoir :**

M. Christian RIBBE donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.  
Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Claude PAGES.  
Mme Madeleine CHAIGNEAU donne pouvoir à M. Gilles FRAPPIER.  
M. Jean-Michel PASSERAULT donne pouvoir à M. Patrick ARNAUD.  
Mme Christiane DRAPET donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.  
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à M. Jean PILLET.  
M. Hervé LAMPIN donne pouvoir à M. Pierre STEVENET.

**Excusés :**

*Conseillers :*

Mme Claire MINALI-BELLA

DELIBERATION D98444

**CONSEIL MUNICIPAL DU 23 novembre 1998**

**Urbanisme & Affaires Immobilières**

**Acquisition d'un terrain sis au lieudit 'les près du Moulin' -  
Propriété S.C.I du 28 rue de la Normandie**

Monsieur Robert LEON, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Les propriétaires du terrain sis au lieudit les "Près du Moulin" près de la Roussille ont proposé de vendre à la Ville de Niort leur parcelle d'une superficie de 10 hectares 26 ares, cadastrée section X n° 368.

L'acquisition de cette parcelle, en partie concernée par le projet de la Coulée Verte, permettra à terme de réaliser l'aménagement d'une aire de détente située près de la Sèvre.

Un accord est donc intervenu entre la Ville de Niort et les propriétaires pour l'acquisition de ce bien sur la base de 1,50 Frs le m<sup>2</sup> conformément à l'avis des Domaines, soit 153 900 Frs pour la globalité de la parcelle, auquel s'ajoute 38 000 Frs pour la valeur des Peupliers.

En outre, la Ville prend à sa charge le paiement de l'indemnité due au locataire, M. CANTET, dont le montant est de 138 100 Frs.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver cette acquisition aux conditions exposées ci-dessus,
- autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte notarié à intervenir, sachant que tous les frais, y compris ceux de l'agence Foncia Gatineau qui s'élèvent à 12 000 Frs TTC, seront imputés au chapitre 906 6532 2111 du budget.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort  
Bernard BELLEC  
L'Adjoint Délégué

Robert LEON

[Ordre du jour](#)